

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 MAI
2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 32 titulaires
22 suppléants

Délibération n°234 du Comité syndical

2. Election du Président

L'installation de ce comité Syndical est le moment de procéder à l'élection du Président et du reste du Bureau. En sa qualité de doyen d'âge du Comité syndical, il revient à M. André LOBSTEIN de procéder à cette élection. Il demande donc aux candidats de se faire connaître.

Il propose donc de passer à l'élection et appelle le benjamin de l'assemblée qui sera le secrétaire de l'élection, Thibaud PHILIPPS. Le doyen demande également s'il y a deux volontaires pour être assesseurs. M. Alain NORTH et M. Gaston BURGER sont volontaires.

En application de l'article L 5211-8 et de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical élit le président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

En vertu des dispositions générales du Code Electoral, cette dernière se calcule sur le nombre de suffrages valablement exprimés.

Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. André LOBSTEIN demande si des personnes se portent candidates et il est procédé à l'élection.

M. Robert HERRMANN, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg propose la candidature de M. Jacques BIGOT qui se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Il y a 50 votants, 5 bulletins blancs, 1 voix pour Monsieur Robert HERRMANN, **43 voix pour Monsieur Jacques BIGOT.**


Monsieur BIGOT est élu Président du Syndicat mixte pour le SCOTERS et est immédiatement installé.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **1 2 JUIN 2014**

La publication le **1 2 JUIN 2014**

Strasbourg, le **1 2 JUIN 2014**


Le Président
Jacques BIGOT